



## Le mot du maire

La période difficile que traverse notre pays et la réforme budgétaire se traduisent pour les communes par une diminution significative des ressources. En votant le budget 2010, le Conseil Municipal a pourtant voulu relever le défi d'une commune efficace et solidaire. Contrairement à la majorité des communes, nous n'avons pas augmenté les impôts locaux et ce budget permettra la réalisation des projets que je vous avais annoncés à l'occasion des vœux à la population.

Cette année, la Municipalité a privilégié principalement les familles qui ont des enfants en bas âge, la circulation sur le territoire de notre commune et l'infrastructure de traitement des eaux usées.

Les créations d'une micro crèche et d'une aire de jeux seront certainement appréciées par les familles, de plus en plus nombreuses, qui ont de jeunes enfants. La réfection de certains tronçons de nos chemins communaux, qui ont soufferts des dernières intempéries, permettra une meilleure circulation et améliorera la gestion des eaux pluviales. Enfin, nous débuterons cette année le vaste programme de rénovation de notre infrastructure des eaux usées qui englobe les réseaux et la station d'épuration. Parallèlement, par petites touches, nous continuerons d'améliorer la vie quotidienne de notre village par les travaux d'entretien réguliers de nos cantonniers et des artisans de notre commune que nous privilégierons toujours.

Comme je l'ai souvent répété, un village ce n'est pas uniquement une municipalité. C'est aussi une population qui participe par l'action de ses associations, par ses encouragements, ses critiques parfois (à condition qu'elles soient constructives).

Plus que jamais, le Conseil Municipal et moi-même sommes à votre écoute attentive.

Bon printemps, bonne préparation aux examens pour nos collégiens et lycéens. Cordialement.

Pierre Lucchini

## Un peu d'histoire: l'armistice de la seconde guerre mondiale

Le 7 mai 1945, à 2 h 41, la reddition de l'armée allemande est signée à Reims dans une salle du Collège technique et moderne (actuel lycée Roosevelt) abritant le « Supreme Headquarters Allied Expeditionary Force » par le maréchal allemand Alfred Jodl. Cette date correspond donc à la fin des combats en Europe de l'Ouest.

Les journalistes occidentaux répandirent prématurément la nouvelle de la capitulation, précipitant ainsi les célébrations. Les combats continuèrent cependant sur le front de l'Est jusqu'à ce que les Allemands signent à nouveau un acte de capitulation spécifique avec les Soviétiques à Berlin. C'est donc peu avant minuit, le 8 mai qu'une seconde reddition sans condition fut signée dans une villa de Karlshorst dans la banlieue Est de Berlin. Les représentants de l'URSS, de la Grande-Bretagne, de la France et des États-Unis arrivèrent peu avant minuit. Après que le maréchal Georgi Joukov eut ouvert la cérémonie, les représentants du Haut commandement allemand, emmenés par le maréchal Wilhelm Keitel, furent invités à signer l'acte de capitulation entrant en vigueur à 23 h 01, heure d'Europe centrale (CET).

Il faudra attendre la capitulation officielle du Japon le 2 septembre 1945 lorsque le ministre des Affaires étrangères Mamoru Shigemitsu signe les articles de la reddition des forces japonaises sur le pont de l'USS Missouri dans la baie de Tokyo pour que la Seconde Guerre mondiale prenne fin.

Le 8 mai a été déclaré jour férié de commémoration en France le 20 mars 1953. Le président Charles de Gaulle supprime le caractère férié de ce jour par le décret du 11 avril 1959. Pour se placer dans une logique de réconciliation avec l'Allemagne, le président Giscard d'Estaing supprime également la commémoration de la victoire alliée en 1945. C'est le président François Mitterrand qui rétablira à la fois cette commémoration et ce jour férié le 1er juin 1981.

tes. Ce n'est qu'au début du XXe siècle qu'il sera associé à la Fête du travail, qui date elle-même de 1889. En fait, sous le gouvernement de Pétain, la Fête des Travailleurs devient la Fête du Travail et l'églantine rouge, associée à la gauche, est remplacée par le muguet. La vente de muguet dans les rues remonte pour sa part aux environs de 1936 avec l'avènement des congés payés. Cette vente faite par les particuliers et les associations non munis d'une autorisation est tolérée le 1er mai en France.



### DANS CE NUMÉRO :

<i>Le mot du maire</i>	1
<i>Histoire: le 8 mai 1945</i>	1
<i>Dictons de mai</i>	1
<i>Le muguet</i>	1
<i>Simplification démarches</i>	2
<i>Info Comité des Fêtes</i>	2
<i>Le Service Civique</i>	2
<i>Sur le bruit</i>	2
<i>Budget 2010</i>	3
<i>A noter</i>	3
<i>Commémoration du 8 mai</i>	3
<i>Fête de la Vigne et du Vin</i>	3
<i>Divers et utile</i>	4

### Dictons de mai

- Fraîcheur et rosée de Mai, vin à la vigne et foin au pré.
- Mai froid n'enrichit personne, mais il est excellent quand il tonne.
- À la mi-mai, queue de l'hiver.
- Mai en rosée abondant rend le paysan content.
- Lorsqu'il pleut le 3 mai, point de noix au noyer.
- Au mois de Mai, manteau jeté.
- Plus mai est chaud, plus l'an vaut..

### Le muguet

On fait remonter la tradition du muguet du 1er mai à la Renaissance. Le 1er mai 1561, le roi Charles IX ayant reçu à cette date un brin de muguet en guise de porte-bonheur, décida d'en offrir chaque année aux dames de la cour. La tradition était née. Le muguet fleurit quand vient le printemps, c'est donc une plante idéale pour célébrer les beaux jours qui reviennent et pour attirer les bonnes grâces pour de futures bonnes récoltes.

## L'Etat simplifie vos démarches

Trois mesures de simplification concernant l'obtention ou le renouvellement de la carte d'identité et du passeport ont été adoptées récemment:

- L'équivalence entre la carte nationale d'identité et le passeport: La présentation d'une CNI « plastifiée » permet sans aucune difficulté d'obtenir un passeport et inversement.
- Un renouvellement très simplifié des titres sécurisés (Carte Nationale d'Identité « plastifiée » ou passeport électronique ou biométrique): La présentation d'un de ces titres suffit désormais à justifier votre état civil et votre nationalité française.
- Une vérification de la nationalité française moins contraignante: Dans des cas bien précis où elle est indispensable, la vérification de la nationalité française est simplifiée. En particulier, un certificat de nationalité française ne vous sera demandé qu'en dernier recours.

Toutes les précisions sur le site [simplification.interieur.gouv.fr](http://simplification.interieur.gouv.fr) et tous les renseignements à la mairie.

## Info Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes recherche des photos des fêtes votives passées ou de toute autre manifestation à Moulézan. Le but est de créer un film qui pourra être projeté lors d'une soirée et gravé sur un DVD que chacun pourra acquérir.

Vous pouvez mettre ces clichés dans une enveloppe et déposer celle-ci dans la boîte aux lettres de la mairie (Inscription: A l'attention du Comité des Fêtes – A l'intérieur: Nom – Prénom – Adresse – Nbre de photos – Téléphone). Vous pouvez aussi contacter le Comité des fêtes au 06.81.51.26.42.

Les photos vous seront rendues après exploitation. Merci de votre collaboration.

## Les prochains films

**La princesse et la grenouille** le 4 mai 20h30 Domessargues.

**Alice au pays des merveilles** le 21 mai 20h30 St-Génies de Malgoires.

**Camping 2** le 4 juin 22h00 (plein air) Saint Mamert.

Tarif unique de 3€50.

## Le Service Civique

Tout jeune de 16 à 25 ans qui souhaite s'engager pourra effectuer son **service civique**. Il n'y a pas de conditions de diplôme. Le service civique est ouvert aux jeunes de nationalité française, ou ressortissant d'un pays de l'union européenne. Pour les jeunes originaires de l'extérieur de l'union européenne, il faut justifier d'un an de résidence régulière en France.

Le service civique dure de 6 à 12 mois. Il peut se faire auprès d'une association, d'une fondation, d'une organisation non gouvernementale à but non lucratif, ou auprès d'un organisme public : collectivités locales (régions, départements, communes), un établissement public ou une administration de l'Etat.

Le volontaire engagé en Service Civique percevra :

- **Une indemnité mensuelle (non imposable) de 440 euros nets par mois, payée par l'Etat,**

- **Une participation de l'organisme d'accueil équivalent à 100 euros, en plus de l'indemnité versée par l'Etat** pouvant être versée en nature (contribution aux frais de nourriture, à l'hébergement ou aux transports)

- La prise en charge par l'Etat de la couverture maladie, maternité et des cotisations retraites (pour l'équivalent de 387 euros par mois et par jeunes).

- Le volontaire engagé en service civique bénéficiera d'un accompagnement pour faciliter le déroulement de sa mission (une phase de préparation, un accompagnement dans la réalisation des missions qui lui sont confiées, une formation citoyenne et un appui à sa réflexion sur son projet d'avenir).

**Plus de précision à la mairie.**

## Sur le bruit...

Le bruit est interdit de jour comme de nuit (Code de la Santé Publique). «Art. R. 1334-31. -Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.»

Avec les beaux jours qui reviennent, on a tendance à vivre plus souvent à l'extérieur (en particulier les enfants) et donc à faire plus de bruit. Les chiens qui aboient, les enfants qui crient, les personnes qui discutent à voix haute très tard le soir, les joueurs de pétanque nocturne, les festins du soir qui n'en finissent plus et qui sont bien arrosés, les fêtes improvisées..... Les occasions ne manquent pas de faire du bruit.

Chacun doit être assez raisonnable pour éviter de troubler la tranquillité de son voisin et chacun doit aussi être tolérant jusqu'à une certaine limite. Cela s'appelle des relations de bon voisinage tout simplement. Avant de hurler, convoquer les pompiers, les gendarmes, le maire, ...etc. il faut essayer de DIALOGUER.

Si ça ne fonctionne pas, alors ça veut dire que l'une des parties ne respecte pas l'autre et on peut passer aux étapes suivantes toujours contraignantes (Maire, gendarmes, etc....). Mais de grâce, essayons d'abord de **DIALOGUER**. C'est très souvent l'absence de dialogue qui complique le règlement des problèmes de voisinage, en particulier les problèmes de nuisance sonore.

## Petites annonces

Si vous voulez vous débarrasser d'un tas de terre, téléphonez au 0673478588. C'est gratuit.

Une coiffeuse tient une permanence au petit foyer le premier mercredi après-midi du mois. Elle coiffe les dames, les messieurs et les enfants. Prenez vos rendez-vous au **0466834300** ou au **0698359730**.

Votre petite annonce ICI sur le prochain bulletin.  
Contacter la mairie

## Budget de la commune 2010

### Quelques petits rappels:

**Les impôts locaux** (taxe d'habitation, taxe foncière bâtie, taxe foncière non bâtie) financent une grande partie des charges de fonctionnement (aussi appelées charges d'exploitation) de la commune et souvent une partie des charges d'investissement (au moins le remboursement des emprunts). Ils constituent l'une des principales ressources financières d'une commune.

**Les dotations et subventions (Etat, Département, Région):** Elles sont variables et fonction de la commune (Nbre d'habitants, superficie, impôts,...etc.) et de ses projets.

**Budget M14:** C'est le budget des communes françaises sauf les services publics industriels et commerciaux comme le service de l'eau et l'assainissement qui est régit par le **budget M49**. Ces deux budgets sont complètement séparés.

Malgré la baisse des dotations et subventions en 2010 (Crise et réformes obligent), la municipalité a décidé de ne pas augmenter les impôts locaux qui resteront donc sur les mêmes taux que l'année dernière: Taxe d'Habitation: 9,27. Taxe sur le Foncier Bâti: 13,42. Taxe sur le Foncier Non Bâti: 40. La Taxe Professionnelle est perçue par la Communauté de Commune et reversée en partie seulement à la commune. Pour comparer: Moyenne Gard: TH: 11,72. TFB: 16,63. TFNB: 65,69.

En 2010, comme prévu, les principaux projets envisagés sont les suivants:

- Création d'une micro crèche avec le concours de la Communauté de Commune;
- Création d'une aire de jeu pour les enfants sur la place du Ranquet;
- Entretien et réfection de chemin communaux;
- Réfection de portion du réseau du tout à l'égout au centre du village, chemin du Mas de Roux et Rue du Quartier Bas.

**>Budget M14 / Fonctionnement:** Le budget s'équilibre à 301 165 €.

Chiffres marquants: Les impôts locaux et taxes représentent 126 492 €. Les subventions et dotations s'élèvent à 85 220 €. Nous bénéficions d'un excédent 2009 de 58 653 €. Comme son nom l'indique, ce budget M14/Fonctionnement sert à faire « fonctionner » la commune: Salaires, charges de vie courante (eau, électricité,...), travaux d'entretien...

**>Budget M14 / Investissement:** Le budget s'équilibre à 235 630 €.

Chiffres marquants: Nous avons un excédent 2009 de 30 930 €. La TLE (Taxe Locale d'Équipement) et la récupération de la TVA représentent environ 30 000 €. Les subventions attendues seront de 75 000 € environ. Les projets envisagés coûteront près de 190 000 €. Nous compléterons par un emprunt.

**>Budget M49 / Fonctionnement:** Il s'équilibre à 34 352 €. C'est ce que rapporteront les branchements et la taxe d'assainissement cette année. Et cela servira à faire fonctionner la station d'épuration et à entretenir les réseaux.

**>Budget M49 / Investissement:** C'est le gros morceau car cela concerne les travaux de rénovation du réseau d'assainissement et de la station d'épuration. Ils sont évalués à 347 322 € cette année car ils concernent essentiellement le réseau. C'est couvert par un excédent de fonctionnement de 2009 (15 000 €), la récupération de la TVA (40 000 €), les subventions diverses (210 000 €) et un emprunt pour le reste.

Globalement, notre budget communal est maîtrisé. Nous réussissons à conserver des taux d'impôts locaux parmi les plus bas du département. Lorsque le réseau d'assainissement sera réparé, d'autres permis de construire seront attribués ce qui augmentera nos recettes. Le but est que Moulézan s'agrandisse harmonieusement, en cohérence avec son caractère, ses capacités et ses finances.

### Commémoration du 8 mai

Le Maire et le Conseil Municipal invite toute la population, et en particulier les jeunes, à se réunir autour du monument aux morts de la commune le samedi 8 mai 2010 à 11h15 pour commémorer l'armistice de la guerre 1939/1945.

A cette occasion, le Maire remettra un diplôme d'honneur aux anciens combattants de la seconde guerre mondiale résidant dans le village.

- M. SENTHILLE Fernand
- M. BLANC Maxime
- M. LELIEVRE Lucien

Un apéritif sera offert à l'issue de la cérémonie au foyer communal. Cette manifestation peut aussi être l'occasion de rencontrer les nouveaux arrivants dans notre village. Venez donc nombreux!

### Impôt sur le revenu de 2009

Vous commencez à recevoir les feuilles de déclaration d'impôt sur les revenus de 2009. Sachez que vous pouvez utiliser internet pour télé-déclarer votre impôt (Voir sur le blog de la mairie pour ceux qui ont l'internet). C'est très facile et pratique. Si vous avez des questions concernant vos impôts, vous pouvez vous faire conseiller et aider par des agents de la Direction Générale des Finances Publiques au 67 rue Salomon Reinach à Nîmes. Vous pouvez aussi passer à la mairie.

### A NOTER

#### ✓ Pèlerinage des gardians

23,24,25,octobre 2010

Réservez vos places

Possibilité de payer en 3 fois

Pour tout renseignement

Marioge E. 04.66.77.86.38

#### ✓ Fête des écoles du SIRS

Vendredi 25 juin Moulézan

#### ✓ Journée VTT

Dimanche 23 mai

#### ✓ Premières communions

Dimanche 6 juin Moulézan

#### ✓ Repas de l'association gym-

nastique volontaire

12 juin à 20h30 foyer

Menu à 13€

Inscription dans les commerces et

au 06.33.26.59.13 ou au

06.32.25.11.55

## Annuaire, renseignements utiles



Mairie:	0466778794
Poste Moulézan:	0466776621
Poste Lédignan:	0466569850
Café de la poste	0466778921
Epicerie	0466778742
La Gourmandine	0466775265
Ecole Moulézan:	0466778622
Collège de la Gardonnenque:	0466833060
Déchetterie St Bénézet:	0466565830
	Ou 0679891319
Communauté des communes	
Lens-Gardonnenque:	0466630080
Pompiers:	0466834058 ou 18
Gendarmerie St Mamert:	0466811033
Samu:	15
Bus STDG	0466292729
Crèches-Halte Garderies	
St Geniès:	0466816255
Parignargues:	0466632404

Centre Hospitalier de Nîmes:	04 66 68 68 68
Centre Hospitalier d'Alès:	04 66 78 33 33
Centre Anti-Poisons:	04 91 75 25 25
Météo France (Gard):	08 36 68 02 30
Préfecture du Gard:	04 66 36 40 40



### Mairie:

Ouverture au public:

Lundi de 14h à 18h

Mercredi de 8h à 12h

Vendredi de 8h à 12h

Le maire est présent en mairie ces jours là, le mardi de 8h à 12h et le jeudi de 14h à 18h. Il peut vous recevoir en permanence sur RDV.

### Bibliothèque:

Lundi de 16h30 à 18h00

### Déchetterie:

Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi de 09h à 12h et de 14h à 17h30

Carte de membre obligatoire (à retirer en mairie)

### Poste:

Lundi, mercredi, jeudi, samedi: 9h30-11h45

Mardi et vendredi: 9h30-12h00

### Carnet

**Naissance:** Le 3 avril 2010 est née Océane, Lola, Soana DE ALMEIDA, fille de Mathieu DE ALMEIDA et Catherine VIBERT qui habitent 7 bis chemin de la Fontaine de Clairan.

### Vide grenier de l'APE

L'association des parents d'élèves du regroupement scolaire de Domessargues, Mauresargues, Montagnac et Moulézan organise un vide grenier le 23 mai prochain. 5€ l'emplacement de 4M. Pour tous renseignements contacter Mme CARCENAC Stéphanie au 04 66 61 58 94.

Il est prévu 130 emplacements, buvette et restauration sur place ainsi que deux structures gonflables pour les enfants.

### Sacs poubelles (encore...)

Ce n'est pas la peine d'aller aux vide greniers... On trouve tout et n'importe quoi dans certains sacs poubelles du village! Un petit rappel s'impose:

**Lundi et vendredi:** Ordures ménagères excepté le plastique, le métal, le papier, le carton. Ça ne veut pas dire n'importe quoi. On ne ramasse pas les crottes de chiens en grande quantité par exemple (!)

**Mercredi:** Ce qui peut être recyclé (plastique, carton, papier, métal des boîtes de conserves...) dans les sacs bleus.

### Nouveau pour l'environnement

Un container pouvant recueillir des cartouches d'encre informatique vide, des téléphones portables usagés, des CD, des DVD, des piles usagées est en place à la mairie. Utilisez le... C'est un geste pour préserver l'environnement.

Des étiquettes autocollantes « STOP PUB » pour vos boîtes à lettres sont à votre disposition à la mairie

### Composteurs

Il reste quelques composteurs à vendre au prix de 15 €. S'adresser à la mairie.

### Éclairage public

Signalez rapidement à la mairie tout problème **d'éclairage public** (détérioration, ampoule hors service, ...etc.)

### Sacs poubelles

**Certains continuent de sortir leurs sacs poubelles le dimanche et le jeudi. Lorsque le camion passe, ils sont déchirés par les animaux. D'autres le font le bon jour, mais en retard... Faites un effort pour mettre à l'extérieur vos sacs poubelles le matin du passage des éboueurs avant 8h/8h30.**

**Si vous constatez qu'un sac traîne dans le village ou que vous avez « loupé » le ramassage, signalez le RAPIDEMENT à la mairie.**

**Les sacs déchirés et éparpillés par les animaux ne sont agréables pour personne.**

**Évitez de déposer des ordures près des containers à papiers et bouteilles.**

**Les bouteilles doivent être déposées à l'intérieur du container et non à l'extérieur.**

**Chacun doit faire des efforts pour le bien être de tous....**

### Encombrants

Les prochains ramassages des encombrants auront lieu les jeudi 6 mai et 3 juin 2010. Ne déposer devant vos domiciles que de véritables encombrants qui ne rentrent pas dans vos voitures....

Inscription à la mairie (téléphone).

Si vous avez des souris, des rats dans votre maison ou votre voisinage, signalez le à la mairie qui peut vous fournir des appâts empoisonnés.